

Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 novembre 2025

n° 160-25

Objet : *RS - Avenant n° 1 à la convention financière et de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry pour les travaux d'aménagement de la place Caffé et de la place Monge*

- date de convocation le 31 octobre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Franck Morat à Corinne Charles - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 13

Grégory Basin - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Marcel Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Damien Regairaz - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 06 novembre 2025

délibération n° 160-25

objet **RS - Avenant n° 1 à la convention financière et de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry pour les travaux d'aménagement de la place Caffé et de la place Monge**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que par décision n° 041-25 du 10 avril 2025, le Bureau a approuvé la convention financière et de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry pour les travaux d'aménagement de la place Caffé et de la place Monge.

Au cours du déroulement des travaux, il est apparu nécessaire de renouveler le revêtement du passage Charléty, support de la piste cyclable. Ces travaux supplémentaires ont été réalisés en accord avec la Ville de Chambéry.

Conformément à la décision n° 040-25 du 10 avril 2025, ces travaux, qui relèvent de la compétence de la Ville, sont financés à 50 % par Grand Chambéry au titre de sa politique d'accompagnement pour le financement des axes cyclables structurants.

Ces travaux supplémentaires conduisent à un avenant technique et financier au marché de travaux, soumis à l'approbation du Bureau du 6 novembre 2025. L'avenant au marché de travaux inclut également d'autres prestations supplémentaires non liées aux prestations à la charge de la Ville de Chambéry. Les travaux modifient en conséquence le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de la convention financière et de maîtrise d'ouvrage initiale.

Le montant global du marché de travaux est estimé à 832 947,21 € HT, dont 37 688,50 € HT pour la réfection du revêtement du passage Charléty payé à 50 % par la Ville de Chambéry.

Ainsi, le nouveau plan prévisionnel de financement figure dans le tableau ci-dessous :

	Montant total Travaux	Participation Financière Ville de Chambéry		
		Montant Plus-Values Qualitatives	Montant Travaux relevant de la compétence communale	Total Part Chambéry
Aménagement Place Caffé - Place Monge - marché initial € HT	778 689,54 €	165 619,52 €	79 392,68 €	245 012,20 €
AVENANT 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX - Part Passage Charléty € HT	37 688,50 €		18 844,25 €	18 844,25 €
AVENANT 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX - Autres prestations € HT	16 569,17 €			
TOTAL MARCHÉ APRES AVENANT € HT	832 947,21 €	165 619,52 €	98 236,93 €	263 856,45 €
TVA	166 589,44 €	33 123,90 €	19 647,39 €	52 771,29 €
Aménagement Place Caffé - Place Monge - € TTC	999 536,65 €	198 743,42 €	117 884,32 €	316 627,74 €

La part financière prévisionnelle incombant à la Ville de Chambéry, pour les travaux relevant de sa compétence, est estimée à 98 236,93 € HT. Ce montant sera ajusté aux dépenses réelles effectuées justifiées par le maître d'ouvrage, dans la limite du montant maximal de +5 %, soit 103 148,78 € HT.

La participation au titre des plus-values qualitatives n'est pas modifiée (165 619,52 € HT). Elle sera ajustée aux dépenses réelles effectuées justifiées par le maître d'ouvrage, dans la limite du montant maximal de +5 %, soit 173 900,50 € HT.

Il est également proposé de modifier les modalités de financement par la Ville de Chambéry permettant un premier versement en 2025 en amont de la réception du décompte général définitif du marché.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la décision n° 041-25 du Bureau du 10 avril 2025 approuvant l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la place Caffé et de la place Monge à Chambéry,

Vu la décision n° 159-25 du Bureau du 6 novembre 2025 approuvant l'avenant au marché de travaux pour l'aménagement de la place Caffé et de la place Monge à Chambéry,

Vu la décision n° 040-25 du Bureau du 10 avril 2025 approuvant la convention financière et de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry pour les travaux d'aménagement des places Caffé et Monge,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention financière et de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement des places Caffé et Monge,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

160-25

Objet de l'acte :

RS - Avenant n° 1 à la convention financière et de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry pour les travaux d'aménagement de la place Caffé et de la place Monge

Classification Préfecture :

1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte :

06 novembre 2025

Annexe(s) :

Avenant 1 Conv FI/COMOA Places Caffé-Monge

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20251106-lmc1H34490H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H34490H1

Date de transmission en Préfecture :

07 novembre 2025

Date de réception en Préfecture :

07 novembre 2025

Date de publication sur le site internet:

vendredi 07 novembre 2025